

L'Association générale des ingénieurs, architectes et hygiénistes municipaux est née le **23 novembre 1905**. Devenue quelques années plus tard l'Association générale des hygiénistes et techniciens municipaux (**AGHTM**), c'est aujourd'hui l'Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement (**ASTEE**). Ses membres ne pouvaient manquer de commémorer ce centenaire.



C'est naturellement l'occasion de revenir sur les origines de l'association et sur les faits marquants de son histoire, mais aussi sur les évolutions qu'ont connues en 100 ans les domaines d'intérêt et d'action de ses membres.

PIERRE ROUSSEL
Président de l'Astee

Centenaire de l'Astee

De La Technique Sanitaire à TSM : la vie et la mémoire de l'association

Le journal de l'association, à l'origine *La Technique Sanitaire*, puis *La Technique Sanitaire et Municipale, Techniques et Sciences Municipales*, dont la revue actuelle **Techniques, Sciences, Méthodes** a conservé l'abrégié **TSM**, est resté l'indispensable trait d'union entre les membres et l'instrument privilégié de diffusion d'informations, de réflexions, de comptes rendus d'expériences et de travaux. Les articles rassemblés dans la collection de cette publication témoignent des activités déployées au sein de l'association et permettent de suivre les progrès des connaissances et techniques, les apports de la recherche et le développement des infrastructures et des services, à travers tout le 20^e siècle.

Le numéro spécial du centenaire rassemble d'autres témoignages sur cette période, vue par des acteurs engagés aujourd'hui encore dans les voies tracées par les fondateurs. Leurs contributions permettent de mesurer le chemin parcouru et, d'une certaine façon, de constater que l'association reste d'« utilité qui s'appelait publique » pour répondre aux défis actuels de l'eau, des déchets et plus largement de l'environnement comme elle a contribué à développer l'hygiène et à surmonter les problèmes sanitaires qui ont conduit à la créer au début du siècle dernier. Mais sans doute faut-il précisément revenir à cette origine et aux idées qui animaient les fondateurs.

Par qui et pourquoi ?

Quelques hommes ont joué un rôle essentiel dans la naissance de l'association. L'un d'entre eux est considéré à juste titre comme le fondateur : le docteur **Edouard IMBEAUX**. Il est significatif que cet ingénieur en chef des ponts et chaussées, qui était en 1905 directeur des travaux de la ville de Nancy, apparaisse généralement dans les publications avec son titre de « docteur ». Ayant soutenu en 1897 sa thèse de médecine sur « les eaux potables et leur rôle hygiénique dans le département de Meurthe-et-Moselle », il a été véritablement un « technicien sanitaire », convaincu que la diffusion des connaissances et des techniques pouvaient permettre de faire progresser la santé publique. Il est bon de rappeler son parcours personnel.

Né en 1861 à Brémoucourt, à une trentaine de kilomètres au sud de Nancy, il entre à l'Ecole polytechnique en 1881 et sort en 1886 de l'Ecole des ponts et chaussées pour occuper pendant six ans un poste d'« ingénieur ordinaire » à Apt. Cela lui donne une première occasion de montrer son intérêt pour l'hydrologie.

Il publiait en effet en 1892, l'année où il était nommé à Nancy, une étude sur «La Durance, son régime, ses crues et ses inondations ». Ce qui allait le déterminer à faire des études de médecine, et orienter son action par la suite, ce sont des deuils familiaux qui le frappent cruellement : après que sa mère ait été emportée par la typhoïde, il perd sa femme atteinte de tuberculose ainsi que ses deux jeunes enfants. Nancy, il poursuit ses études médicales qui aboutissent à la thèse soutenue en 1897. On peut en lire le résumé suivant dans la notice consacrée à Edouard Imbeaux, fondateur de l'AGHTM, quelques mois après sa mort en juin 1943 à Hyères, dans le bulletin d'information de l'association: depuis des années, villes et villages lorrains, plus spécialement les garnisons, sont décimés par la fièvre typhoïde. L'ingénieur, doublé d'un géologue, étudie l'hydrologie souterraine du département de Meurthe-et-Moselle et l'alimentation des villes et casernes en eau potable ; il envisage les améliorations à apporter à cette dernière et à sa distribution.

Puis dans une seconde partie plus importante que la première, il traite, en plus de 120 pages, de la qualité et du rôle hygiénique des eaux. La bactériologie tient, dans cette thèse, une large place. Son étude approfondie amène l'auteur à des conclusions précises sur la valeur filtrante des terrains, ainsi qu'à l'énoncé de mesures d'hygiène capables d'assurer la protection des puits, des sources et des nappes et de prévenir les épidémies, d'où découle le choix rationnel des eaux. Ce travail est, en somme, l'application pratique de la doctrine pastorienne à la sélection des eaux de boissons pour l'alimentation publique. Dès cette époque, Edouard Imbeaux se voue tout entier à l'étude de l'eau potable, à sa recherche, à sa préservation et, par voie de conséquence, à l'évacuation des eaux usées qui contaminent le sol et les cours d'eau.

Il allait continuer à étudier les questions relatives à l'eau et à l'assainissement et publier, sous le titre « l'alimentation en eau et l'assainissement des villes à l'exposition universelle de 1900 », un état des lieux en la matière et, en collaboration avec le directeur de l'école des ponts et chaussées, l'inspecteur général **Alphonse Debauxe**, un traité très complet, en trois tomes, des distributions d'eau, paru entre 1905 et 1906. La recherche de documentation pour ses travaux l'a amené à prendre des contacts avec de nombreux spécialistes en France et à l'étranger, et il a ressenti profondément le besoin de développer la collaboration et les échanges d'informations pour améliorer les méthodes et bénéficier des expériences des uns et des autres.

Un autre facteur allait contribuer à la naissance de l'association : en février 1902 est promulguée une loi sur la protection de la santé publique, qui crée à différents niveaux, municipal, départemental et national, des conseils d'hygiène, qui ont à donner des avis sur les projets d'assainissement et de salubrité, les adductions d'eau, réservoirs, etc, mais ne prévoit rien pour la formation des techniciens qui ont à établir les projets des municipalités.

L'idée des fondateurs de l'association était donc de mettre à la disposition des techniciens des renseignements utiles, de leur permettre de rencontrer des spécialistes, de savoir ce qui se fait ailleurs et de faire connaître leurs propres recherches et réalisations.

Au **docteur Imbeaux** se sont jointes trois autres personnalités de pays voisins francophones :

un Belge, **Victor Van Lint**,

ingénieur du service des eaux de la ville de Bruxelles,

un Suisse, **M. Péter**, ingénieur

du service des eaux de la ville de Zurich

un Luxembourgeois, **M. Klein**,

chef du service agricole du Luxembourg.

C'est Alphonse Debauxe qui est le premier président de la nouvelle association, fonction que le docteur Imbeaux n'a pas voulu remplir. Parmi les membres du premier conseil d'administration, on peut noter le **docteur Calmette**, qui, à la tête de l'institut Pasteur de Lille, qu'il a créé, a été un des pionniers de l'épuration biologique des eaux, en menant des expériences à La Madeleine dans la banlieue de Lille. *La Technique Sanitaire* en a rendu compte en 1906, quelques mois après la création de l'association, en publiant un ouvrage sur le résultat de ses recherches. Savant pastorien – il fut l'un des inventeurs du BCG – il fut moins heureux semble-t-il dans la conception des ouvrages d'épuration, comme en témoignent des échanges rapportés par *La Technique Sanitaire* au cours de la séance du 14 mai 1907 au congrès de Lyon après sa communication sur « Le mécanisme de l'épuration biologique par lits bactériens de contact et par lits percolateurs ». **M. Bezault**, ingénieur sanitaire, critiquant sa conception des filtres percolateurs et des dispositifs de répartition des eaux à leur surface, déclarait en effet au cours de la discussion du rapport : « M. le Docteur Calmette, qui ne craint pas de reprocher à l'administration de

Paris d'avoir demandé à ses ingénieurs, **MM.Durand-Claye, Bechmann et Launay**, de s'improviser agriculteurs, ne craint-il pas qu'on lui reproche de s'improviser ingénieur, en présence des conseils qu'il veut bien donner aux ingénieurs, auxquels son ouvrage doit servir de guide ? » On peut voir dans de tels propos la trace d'animosités personnelles, mais ils témoignent aussi de l'apport, depuis les débuts de l'association, des discussions et débats entre membres de formations différentes.

Public et privé, même combat...

L'équilibre entre membres du secteur public et ceux du privé, a suscité des débats au cours des premières années :

les statuts, à l'origine, ne prévoyaient en effet comme membres titulaires, à part entière, que des personnes appartenant au secteur public, les autres ne pouvant être que membres associés, sans droit de vote ni accès au comité directeur... tout en payant une cotisation plus élevée. Cela devait conduire en 1908 à une crise, avec la création d'une association concurrente, l'Union des services municipaux techniques et des travaux publics, dont les statuts avaient pour base l'unification des cotisations et l'égalité du droit de vote pour tous ses membres. Trois ans plus tard, l'adoption de nouveaux statuts, avec unification des cotisations, l'ouverture du conseil pour un tiers aux industriels, permet de recoller les morceaux par la fusion des deux associations dans celle qui allait s'appeler pendant quatre-vingts ans **l'Association générale des hygiénistes et techniciens municipaux**. Jusqu'à ce que de nouvelles fusions, avec le Comité français de la recherche sur la pollution (CFRP) et l'association RESEAU, conduise aux statuts actuels et au nom sous lequel nous célébrons le centenaire.

Le travail en commun, au sein des comités, commissions, sections régionales groupes spécialisés de membres appartenant aux services de l'Etat, des Etablissements Publics et des Collectivités Locales comme à ceux exerçant leurs activités au sein d'Entreprises privées allait en tout cas se montrer fécond, permettant de dégager sur la plupart des sujets étudiés des positions consensuelles.

Urbanisme, habitat et reconstruction

Les architectes, mais aussi naturellement les hygiénistes, se sont préoccupés dès les premières années d'existence de l'association des questions relatives à l'habitat et à l'urbanisme. On trouve ainsi dans les premiers numéros de la revue un article sur « le tracé des rues et places publiques », un autre qui traite « de l'ensemble des mesures techniques propres à rendre et à maintenir salubres les agglomérations humaines », des pages, en 1908 et 1909, sur « le développement de la circulation automobile à Paris », « les logements à bon marché », « la ville de l'avenir », « les plans d'extension des villes »... Sous l'impulsion d'un des premiers présidents de l'association, **Georges Bechmann** qui l'a fortement engagée à étendre son domaine à « tout ce qui ressort du service municipal » et à ne plus se limiter aux questions d'eau et d'assainissement – fut abordée la question des plans d'aménagement et d'extension des villes, qui allait être l'un des premiers thèmes d'étude de la section régionale « parisienne » de l'association, créée en 1912, puis d'une commission spécialement formée pour contribuer à l'élaboration d'une nouvelle loi sur le sujet. Un projet de concours portant sur ces plans se transformait, du fait du déclenchement de la Première Guerre mondiale et des destructions qu'elle allait rapidement entraîner dans les villes et villages du nord et de l'est de la France, en organisation d'une exposition, dont l'idée avait été lancée par le comité des habitations à bon marché de « la Cité reconstituée ».

Elle allait, en 1916, coïncider avec les 10 ans de l'association et se tenir à Paris, dans les salons du Jeu de Paume et le jardin des Tuileries, avec une partie « exposition d'idées » présentant des plans et des projets, et une autre, « exposition de choses », montrant des procédés de construction, matériaux, maisons démontables et bâtiments, composant un village complet.

La guerre allait faire porter l'intérêt aussi

vers d'autres sujets d'importance militaire, tels que l'approvisionnement en eau potable des soldats. On trouve dans les articles publiés à l'époque consacrés à « l'assainissement des champs de bataille » des descriptions et des illustrations terribles des lieux où tant d'hommes sont tombés au champ d'honneur.

La reconstruction occupait ensuite une place importante dans l'association, reconnue d'utilité publique le 23 novembre 1918, quelques jours après l'armistice. Nombreux sont les articles qui lui sont consacrés dans les numéros d'après guerre de *La Technique Sanitaire et Municipale* : « la reconstruction de nos

villages», «la reconstitution des régions libérées », « la reconstitution des villes et villages détruits », « la reconstitution hygiénique des régions libérées et en particulier des communes rurales», sont quelques-uns des titres relevés dans la table des matières pour l'année 1919. Au cours de la même année pas moins de huit conférences, au cours des séances périodiques, instituées mensuellement à partir de novembre 1918, pour soit présenter des appareils ou procédés nouveaux, soit développer des sujets d'intérêt général, ont traité de l'urbanisme et de la reconstitution des agglomérations détruites. Les questions relatives à l'habitat et aux constructions garderont une place importante au cours des années de l'entre-deux-guerres, comme en témoignent là encore les numéros de la revue.

La rubrique « Urbanisme » y figure plus rarement, les articles moins nombreux qui s'y rapportent étant parfois rattachés à d'autres rubriques. Les questions d'urbanisme, et malheureusement aussi de reconstruction, redevenaient d'actualité après la deuxième guerre mondiale. Il était cette fois bien admis que la reconstruction ne devait se faire que sur la base de plans d'urbanisme, avec leurs « annexes sanitaires » traitant de l'alimentation en eau et de l'assainissement. Celles-ci devaient être établies en respectant des instructions techniques diffusées par des circulaires du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, en particulier celles relatives à l'assainissement des agglomérations, élaborées avec le concours de membres de l'association et parues en 1947.

L'essor urbain marque les années « glorieuses », au cours desquelles se sont multipliés les opérations d'aménagement et les programmes de constructions de logements : «250 000 logements par an », titrait un article paru sous la signature de **Martial Charpentier** dans la revue en 1954, et **François Parfait**, qui allait longtemps animer la commission « Urbanisme et habitat » de l'AGHTM, signait en 1960 un important article sur « la conception et réalisation des ensembles d'habitation ». L'aménagement des villes nouvelles donne plus tard d'autres sujets de réflexions, avec parfois des répercussions intéressantes en hydrologie urbaine : la nécessaire maîtrise des débits de ruissellement engendrés par l'imperméabilisation de vastes bassins versants oblige comme à Saint-Quentin en Yvelines, à insérer dans le paysage urbain des ouvrages de régulation. Le projet – abandonné en route – du Vaudreuil, « ville sans nuisances », alimente aussi des études sur les infrastructures et les réseaux, le recours aux galeries techniques et à la collecte pneumatique des ordures ménagères, déjà expérimenté dans un nouveau quartier de Grenoble.

Après le premier choc pétrolier en 1973, l'AGHTM s'est intéressé à ses conséquences. À la fin de l'année 1974, elle se proposait d'entreprendre une campagne d'information et de sensibilisation de ses membres. Afin de mieux appréhender les problèmes concernant l'alimentation en énergie des villes jusqu'à la fin du siècle et de mieux concourir à leur solution est créée au début de 1975 une instance de réflexion dénommée « La ville et l'énergie » associant les administrations compétentes mais aussi des membres des organismes publics et des entreprises privées intéressées. C'est ainsi que près d'une centaine d'experts se sont réunis pendant deux ans au sein de groupes de travail pour approfondir les problèmes et présenter les études menées sur différents sujets se rapportant au thème. Ces groupes ont surtout voulu étudier les problèmes énergétiques de la ville appréhendée dans la globalité de ses fonctions et quatre thèmes essentiels de réflexion ont été confiés chacun à un groupe de travail spécialisé : énergie et circulation ; énergie, urbanisme et habitat ; urbanisme et lutte contre les pollutions et les gaspillages ; problématiques à long terme de l'énergie dans la ville. Les rapports publiés sous le titre « **La ville et l'énergie** » ont été également présentés au cours de deux journées d'études qui ont permis d'en diffuser plus largement la teneur.

Espace rural, aménagement du territoire et politique de l'eau

L'espace rural n'a pas pour autant été oublié pendant cette deuxième moitié du 20^e siècle, où il a connu de profondes mutations. L'alimentation en eau et l'assainissement y présentent des aspects particuliers qui sont naturellement abordés, mais d'une façon plus large, on se préoccupe de l'aménagement rural et de la rénovation des collectivités rurales.

Les techniques du génie rural, l'irrigation et le drainage, l'assainissement des industries agricoles et alimentaires, les abattoirs sont présents dans les communications aux congrès et dans des articles publiés.

Les travaux conduits dans le cadre de la planification nationale et de la politique d'aménagement du territoire, dans laquelle s'est inscrite la création des villes nouvelles évoquée plus haut, ont aussi amené à partir de la loi sur l'eau de décembre 1964 à une forte amplification des efforts en matière de gestion des eaux et de lutte contre leur pollution, qui s'est aussi traduite dans les adhésions à l'association et plus particulièrement dans l'activité des quatre commissions spécialisées en rapport avec l'eau distribution, assainissement, hydrologie appliquée, corrosion.

La lutte contre la pollution était dès lors jugée indispensable pour une meilleure gestion des ressources en eau et pour la satisfaction des différents usages de l'eau, autant que comme une nécessité d'ordre sanitaire. Si les dommages constatés à la vie piscicole, entraînés par les rejets d'eaux usées dans les rivières mais rarement sanctionnés, avaient depuis longtemps amené les pêcheurs à vigoureusement réclamer une politique efficace de prévention des pollutions, l'ambition d'atteindre «le bon état écologique des eaux » en 2015 est un objectif politique très récent, traduit dans la loi près de 40 ans après celle de 1964, en application d'une directive européenne. Il faut constater que dans l'organisation administrative mise en place la loi de 1964 a été profondément novatrice, voire révolutionnaire. Pour la première fois est créé un dispositif calé sur la réalité géographique (les bassins) et pas sur le découpage administratif de la France. 40 ans plus tard, au plan national, cet exemple reste pratiquement unique.

L'émergence de la politique de l'environnement

La prise de conscience des limites à l'exploitation des ressources non renouvelables, notamment des principales sources d'énergie, et de la gravité des impacts des activités humaines sur les milieux naturels, ont fait émerger au début des années soixante-dix l'idée qu'il était nécessaire de mener une politique de «l'environnement»:un nouveau ministère en est chargé en 1971,reprenant des attributions jusque-là éclatées entre différentes administrations et prenant en compte des sujets quelque peu négligés ou traités de façon trop cloisonnée.

L'AGHTM est naturellement présente sur les nombreux chantiers qu'ouvre ce «ministère de l'impossible», comme l'appellera son premier titulaire, **Robert Poujade**, pour la protection de la nature et des espaces naturels, la défense de l'environnement urbain, la prévention des pollutions et nuisances....

La commission «Résidus urbains et nettoyage »,animée par **Roger Dorfmann**, joue ainsi un rôle très actif dans l'élaboration d'une politique des déchets, dont la loi du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux sera le premier cadre. La première édition de l'ouvrage collectif de l'AGHTM sur les « résidus urbains »,issu des travaux de la commission, est publiée précisément en 1975. Elle sera reprise et complétée dix ans plus tard. La commission «Déchets et Propreté» participera très largement à la mise au point de textes d'application de la loi de 1975 et de documents techniques publiés par le ministère de l'Environnement ou par l'Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets. Des numéros spéciaux de *TSM* seront consacrés aux inventaires des installations de traitement des résidus urbains. Des ingénieurs en charge du service des déchets au ministère présideront pendant une longue période la commission spécialisée de l'AGHTM. Un exemple récent de la contribution des travaux de cette commission à la mise en œuvre des textes réglementaires est la rédaction de guides pour dresser le volet « sanitaire » des études d'impact de projets d'installations de traitement de déchets.

La politique de l'eau, engagée avant la création du ministère de l'Environnement, avec un dispositif de coordination interministérielle, a reçu une forte impulsion après sa mise en place. L'expression « politique de l'eau » n'apparaît d'ailleurs pour la première fois dans *TSM* qu'en 1972, comme titre d'un article, sous la plume du ministre Robert Poujade. *TSM* publie en juin 1974 un important numéro spécial consacré à la lutte contre la pollution des eaux en France qui témoigne de la part qu'y prennent beaucoup de membres de l'association.

Nombreux ont été depuis les travaux des commissions « Distribution de l'eau », « Assainissement », «Hydrologie appliquée», « Corrosion et protection des réseaux» qui ont contribué à l'amélioration des connaissances et des techniques, à la mise au point de dispositions réglementaires et à leur application dans le domaine de l'eau.

La prise en compte de l'eau comme objet politique et non exclusivement (ou presque) comme objet technique, est néanmoins assez récente : la première communication sur «Le rôle des agences de

bassin dans la répartition de la ressource en eau entre les divers usagers » paraît dans *TSM*, sous la plume de **François Valiron**, en 1968, c'est-à-dire quatre ans après la loi qui a créé les agences, et deux ans après ses principaux décrets d'application.

A partir de cette date, et avec l'implication effective et directe des agences financières de bassin, *TSM* rendra compte régulièrement de leurs activités, de la préparation et de l'exécution de leurs programmes. D'autres événements importants, voire majeurs, ont motivé une action de l'association. Ainsi la sécheresse de 1976 justifiera-t-elle un dossier complet, publié en 1977, qui aborde dans leur ensemble les questions liées aux aspects aussi bien quantitatifs que qualitatifs de gestion de la ressource, en France et à l'étranger.

Mais, en contrepoint, on ne trouve pas d'articles sur les conséquences de la décentralisation, alors que celle-ci va bouleverser le rôle des collectivités locales dans les services publics liés à l'environnement, notamment avec la disparition de la tutelle de l'Etat, puis la suppression de ses aides financières.

Si la montée en puissance de l'Europe n'est pas traitée en tant que telle, les commissions travaillent activement sur les aspects techniques et financiers de l'application des directives, mais moins sur leurs incidences politiques. On peut néanmoins relever en 1992 dans *TSM* un article sur « les Directives européennes concernant l'eau : les incidences pour les collectivités locales françaises », signé de **Michel Desmars**, qui travaillait à l'époque à la Direction générale des collectivités locales du ministère de l'Intérieur, service de l'Etat directement chargé de ces questions.

De même, la préparation de la loi sur l'eau de 1992, et des assises de l'eau de 1991 qui l'ont précédée, donnera lieu à d'importants travaux et contributions de l'AGHTM. Celle-ci participera également très activement à la préparation de ses décrets d'application, de son propre chef aussi bien qu'à la demande du ministère de l'Environnement, notamment en ce qui concerne l'assainissement.

Un cadre cohérent pour les actions dans le domaine de l'eau

Une loi fondatrice

La loi du 16 décembre 1964 a posé des acquis essentiels, parmi lesquels on peut citer les organismes de bassin, pour ne citer qu'un exemple.

Toutefois, la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a vraiment jeté les bases d'une nouvelle politique de l'eau, qui s'appuie sur quelques grands principes : l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. L'usage de l'eau appartient à tous, dans le cadre des lois et règlements.

Les dispositions de la présente loi ont pour but une gestion équilibrée de la ressource en eau.

La planification

Dans chaque grand bassin, le comité de bassin a établi un « Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux » (SDAGE), qui arrête les grandes orientations de la politique à mener à moyen terme. Un SDAGE (et, à un niveau géographique plus fin, un SAGE) est l'expression d'une ambition pour un bassin, et des moyens de la réaliser.

Le régime d'autorisation

et de déclaration

Ainsi chacun sait à quel régime son projet sera soumis et d'autre part, il est possible de réguler les usages de l'eau pour éviter les opérations incompatibles et permettre la préservation du milieu aquatique.

Le principe pollueur-payeur

Celui qui utilise ou pollue l'eau doit en assumer les conséquences financières. Ceci se traduit par les redevances perçues par les agences de l'eau. Il est évident que le paiement des redevances n'exonère pas les pollueurs des conséquences judiciaires de leurs actes, s'ils commettent des infractions aux lois sur l'eau ou sur la pêche.

L'eau paye l'eau

D'une part, l'usage de l'eau a un prix. D'autre part, chaque service de distribution d'eau potable, ainsi que chaque service public d'assainissement, doit être exploité de manière financièrement équilibrée. Enfin, corrélativement au principe pollueur-payeur, celui qui dépollue est financièrement aidé pour le faire. Ceci permet de créer et d'animer une véritable économie de l'eau, condition indispensable pour mener une politique d'envergure.

Le contexte européen

Il se traduit par au moins 25 directives concernant l'eau. Cet ensemble constitue maintenant le cadre dans lequel s'inscrivent pour l'essentiel les politiques publiques des Etats membres. Un défaut essentiel de cet édifice est sa complexité. Aussi les Etats membres ont-ils adopté une directive cadre sur la gestion de l'eau, qui apportera cette cohérence et permettra d'abroger bon nombre de directives diverses, devenues superflues. C'est cette directive cadre qui définit l'objectif du bon état écologique en 2015.

Par ailleurs, elle reprend certains des concepts fondamentaux appliqués en France, notamment : gestion par bassin-versant, planification, régime de police, paiement de l'eau. Ceci ne veut pas dire que son application ne rencontrera aucune difficulté.

Ainsi les travaux de l'association ne se traduisent-ils pas tous forcément par des publications dans *TSM* mais, en l'occurrence, par des publications au *Journal Officiel*, lequel cite rarement les noms de ses contributeurs techniques.

Un dossier spécial « Assainissement », paru dans *TSM* en 1995, fait néanmoins un point complet sur ce sujet. De même, on pourra lire en 1999 un dossier complet sur « L'effet de la réglementation sur la valorisation des boues ».

L'application de la directive cadre et la préparation d'une nouvelle loi sur l'eau ont stimulé l'activité des commissions intéressées et seront au cœur de leurs activités futures.

La fusion il y a quatre ans du Comité français de la recherche sur la pollution des eaux avec l'AGHTM, avec laquelle il entretenait depuis l'origine des rapports très étroits, a elle-même élargi le champ d'action de l'association, devenue l'Astee, débordant définitivement les limites « sanitaires » et « municipales » de ses débuts. Elle développe des liens avec le monde de la recherche, encourageant par l'attribution d'un prix des thèses universitaires. Progressivement, elle devient une référence et un contributeur majeur pour la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques de son domaine de compétence. Les travaux de la commission « Ressources en eau et milieu aquatique », comme ceux du comité des « Affaires internationales », illustrent bien cette évolution.

A l'origine, l'association comptait parmi ses membres un nombre non négligeable de personnalités de pays francophones de nombreux correspondants à travers le monde qui ont abondamment alimenté la revue en informations et articles. Au fil du temps, les contacts internationaux ont trouvé une nouvelle dimension grâce aux liens tissés avec des associations d'autres pays, par des accords bilatéraux ou l'adhésion à un groupement européen (**EWA**¹), et avec des associations internationales –**IAWQ**² (devenue **IWA**³), **ISWA**⁴... – qui se sont développées avec la participation active d'un grand nombre de nos membres.

Nous nous devons de rappeler à cet égard le rôle important qu'a joué jusqu'à sa disparition prématurée, **Denis Ballay**, longtemps président du Comité français de la recherche sur la pollution des eaux et président de notre association de 1998 à 2002. Il a notamment participé activement aux instances dirigeantes de l'IAWQ puis de l'IWA dont le premier congrès mondial s'est tenu à Paris en 2000. Le comité des Affaires internationales, né à son initiative, est aujourd'hui un lieu de concertation, d'échanges et d'actions communes pour les acteurs français de l'eau et de l'environnement qui agissent à l'international et se mobilisent pour les objectifs du millénaire d'accès à l'eau et à l'assainissement.

Ouverte sur le monde et mobilisée pour répondre aux défis sanitaires et environnementaux d'aujourd'hui, l'ASTEE reste ainsi fidèle à sa vocation originale qui, 100 ans plus tard, est toujours d'actualité.

1 European water Association

2. International Association of Water Quality

3. International Water Association

4. International Solid Waste Association